



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2021

Étaient présents : BERRIER Bruno, BESSON Stéphane, CHASSOT Samuel, CHATELET Stéphane, DIOT Nadine, GAUTHIER Sophie, PALANCHON Nadine, PALOMARES Yann, PETIOT Dominique, SCHEFFER Sabine

Excusés : BIZOUARD Aurélie, COULON Aurore, LACONDEMINE Aurélien, LONJARRET Maxime, ZANOTTI Alain

Secrétaire de séance : PETIOT Dominique

1. Révision du PLU - Débat sur les orientations du PADD

Dans le cadre de la révision du PLU, le Maire rappelle que le PADD définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.
- Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Présentation du Projet de PADD de Montret :

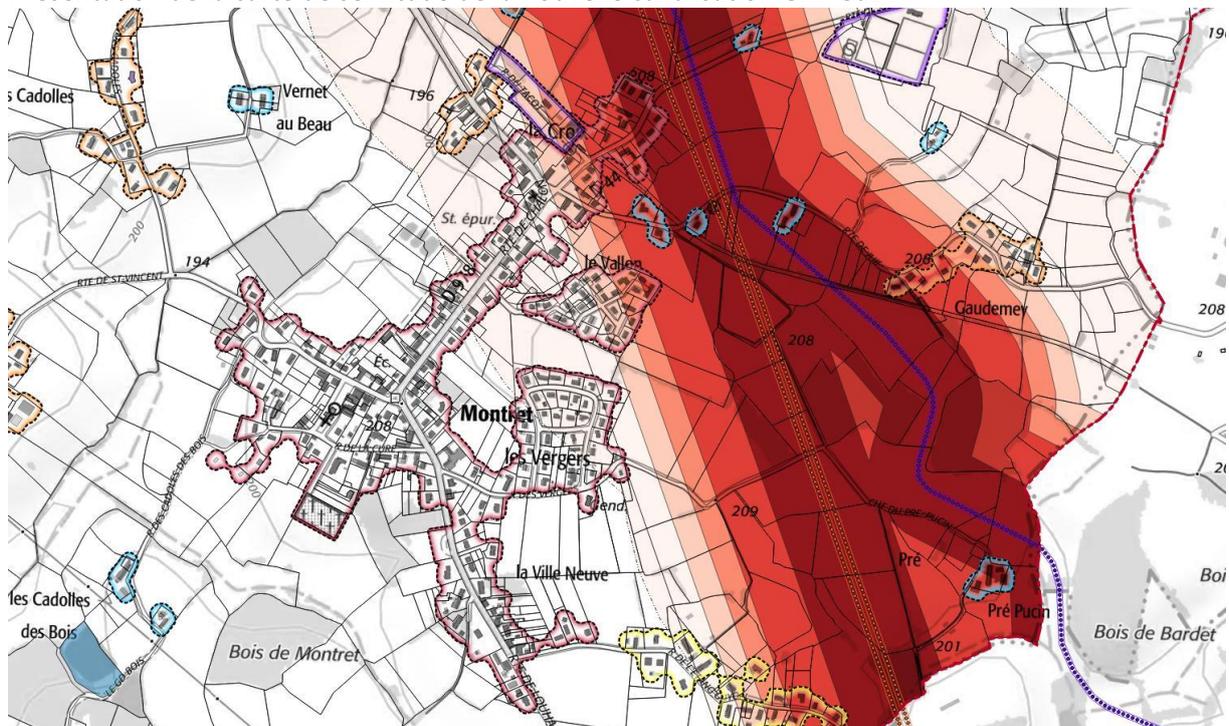
- A) Pour un cadre de vie et un territoire à vivre de qualité : satisfaire les besoins du présent et anticiper les enjeux du futur, conforter les atouts de la commune, protéger et valoriser l'identité et le cadre de vie de Montret
- B) Satisfaire les usages et les besoins du quotidien : répondre aux attentes en matière d'équipements publics, de commerces et de services, énergie, communications numériques, tourisme, mobilités, infrastructures, et conforter Montret dans son rôle de pôle de proximité en matière d'emplois, d'activités et de services
- C) Habiter à Montret : garantir une évolution démographique et un développement de l'habitat correspondant au statut d'une commune « pôle de proximité », et satisfaire les nouveaux besoins en matière d'habitat, dans une logique d'économie d'espace et de développement durable

D) Protéger et se protéger : protéger les biens et les personnes contre les risques et les nuisances et favoriser un urbanisme garant de la santé de tous

Débat : les remarques :

- Quel intérêt de réviser le PLU alors que le PLUi est en projet au niveau intercommunal et que les deux plans sont soumis aux règles du SCOT ?
 - A ce stade, le PLUi n'est pas engagé et au vu des éléments drainés auprès des Maires de BLI, ce projet semble être repoussé à la prochaine échéance.
 - La révision du PLU initiée à Montret a principalement pour objectif de positionner le village comme Pôle de proximité. Dans le cadre d'un PLUi, il aurait été sans doute plus difficile d'aborder et de défendre cette position auprès des 29 autres communes de l'intercommunalité.
 - Pour adapter le PLU à un territoire que seuls les élus montretois maîtrisent et connaissent réellement.
 - Notre PLU actuel étant dépassé (de plus de 10 ans), si la révision de ce dernier n'avait pas été engagée, la commune aurait été soumise d'ici quelques années aux règles du RNU.
- Comment peut-on espérer mobiliser 3,2 Ha de dents creuses alors que la commune n'a été capable de mobiliser en tout et pour tout 0,32 Ha ces 10 dernières années ?
 - Cette contrainte est réglementaire et restera négociable qu'au cas par cas.
 - Demain, les personnes souhaitant construire auront comme principales propositions des terrains relevant des dents creuses. De fait, il sera très difficile de construire hors enveloppe urbaine.
 - Il appartiendra au conseil municipal de décider s'il souhaite taxer les terrains dits « dents creuses » (et autres terrains constructibles non bâtis) afin d'inciter les propriétaires à les céder pour construction.

Présentation de la carte de servitude de la nouvelle canalisation GRT Gaz :



Vote du PADD : 8 pour, 1 abstention, 1 contre.

2. Questions diverses

a. Démission adjoint au Maire

Monsieur le Maire, sur demande de Mme BIZOUARD Aurélie, annonce sa démission de place d'Adjointe au Maire, et son souhait de demeurer toutefois conseillère municipale. Motifs : promotion professionnelle, manque de temps pour assumer la fonction.

b. Réfections des routes

Les conseillers municipaux sont invités à recenser les voies qui nécessitent une réfection totale ou partielles et de faire remonter l'information au Maire ou à son Adjoint en charge de la voirie pour le mercredi 3 mars.

c. Point sur les projets communaux à venir

Dans le cadre de la continuité du PADD le Maire invite les conseillers à échanger et répertorier les projets structurants pour les 15 ans à venir. Il est bien entendu que ces projets à vocation social, économique, touristique doivent apporter une plus-value pour les habitants de la commune et rester dans une logique de développement de pôle de proximité. Après plusieurs instants de dialogue, il en ressort la liste suivante :

- Mise en place d'une micro-crèche
- Devenir de la poste (agence postale - poste relais)
- Développement économique :
 - Mise en place d'un espace de travail en commun (coworking)
 - Mise à disposition d'un local pour jeune entrepreneur
- Aménagement du stade du Bordiau
- Devenir de la parcelle à côté du city stade (skate-park, espace de jeux pour jeunes enfants)
- Reprise d'une exploitation pour mise en place de jeunes agriculteurs
- Résidence séniors
- Accompagnement espace informatique seniors
- Maison des associations (adresse, stockages matériels, etc.)
- Balisage des sentiers et identification des sentiers fermés
- Halle couverte
- Réserve d'eau pluviale
- Borne de recharge aire de covoiturage

Cette liste de projets et de besoins sera évidemment étudiée, localisée et priorisée par l'ensemble du conseil municipal.